Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20261009-DAJ-DEC-26-307-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026

BERNAY
LA VILLE

DECISION N° 006-2026
portant signature d'une demande de subvention auprès du Département de l'Eure pour le projet d'exposition 2026 du musée des Beaux-Arts de Bernay

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Considérant la politique culturelle « Culture pour tous » ;
Considérant le projet d'exposition temporaire du musée consacrée à l'artiste Marie-Thérèse LANOA ;
Considérant la nécessité de faire appel à une aide financière pour le développement du projet ;

DECIDE :

De solliciter une subvention auprès du Département de l'Eure pour le projet d'exposition 2026 du musée des Beaux-Arts de Bernay.

Estimation du coût total TTC : 10 000 €
Subvention Département : 2 000 €
Fonds propres : 8 000 €

signé électroniquement le 19/01/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen – dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.